

S'INSCRIRE

Date limite d'inscription :
9 juin 2022

J'indique ma participation en
remplissant le [formulaire](#) en ligne :



DONNER UN POUVOIR

J'indique ma non participation
en remplissant le [formulaire](#)
en ligne :



Comment voter ?

Un **vote électronique** permettra
aux adhérents présents et à
jour de leur cotisation de voter
durant l'AGO.

Une plateforme V8TE, simple à
utiliser au moyen :

- d'un **navigateur internet**,
disponible à partir d'un
smartphone, d'une tablette
connecté(e) à internet en 4G.

- d'**identifiants de connexion**, qui
seront envoyés par mail et sms

Les détails relatifs aux modalités
de vote seront communiqués
ultérieurement

L'**Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra, dans la salle de
l'Égalité, située au 6 Boulevard Léon Jouhaux à Nantes, le :

Judi 16 juin 2022 à 13 h 45

12h30

Déjeuner

Sur inscription / Tarif : 25 €/personne

13h15

Accueil des participants

13h45

**Assemblée Générale
Ordinaire**

1. Approbation du compte rendu de l'AGO 2021
2. Rapport moral de la Présidente
3. Présentation des comptes **et** rapport du commis-
saire aux comptes
4. Présentation du Budget prévisionnel 2022
5. Présentation du projet stratégique 2022-2025
6. Rapport d'activités de l'année 2021
7. Election du/de la Président(e) de Citoyens et Justice
8. Élection des membres du Conseil d'Administration



Besoin d'Aide ...

Contactez nous !

par mail

federation@citoyens-justice.fr

par téléphone :

05.56.99.29.24
(Choix 1)

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 2021

Le 17 juin de l'an deux mille vingt et un à 10 heures, les membres de la fédération se sont réunis en assemblée générale ordinaire en visioconférence, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 14 octobre 2020.

L'assemblée est présidée par Marielle Thuau, Présidente.

Une feuille de présence attestant de la participation des adhérentes et adhérents demeure annexée au présent procès-verbal.

Conformément aux statuts validés lors de l'AGE du 25 mai 2020, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés. (Article 19 des Statuts), ou à la majorité des votants pour l'élection au Conseil d'administration (Article 11 des Statuts).

Il est proposé aux adhérentes et adhérents participant à cette assemblée générale de voter une motion concernant les modalités d'élection des administratrices et administrateurs.

Marielle Thuau indique que les statuts de Citoyens & Justice précisent que les membres du CA sont élu(e)s à la majorité absolue. Ceci a pour conséquence la possible organisation d'un deuxième tour, notamment pour des associations qui seraient en position éligible mais qui n'auraient pas recueilli la majorité absolue au premier tour.

Les contraintes liées à l'organisation de l'AG en visioconférence et du vote à distance font que ce deuxième tour engendrerait un temps de préparation et de mise en place (envoi/réception des mails/vote) qui rallongerait très sensiblement le temps de l'AG avec des risques que certaines associations soient contraintes de quitter l'assemblée.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée générale réunie ce jour, de manière exceptionnelle pour cette année, de voter les trois points suivants :

- Les 7 associations ayant obtenu le plus de voix lors du premier tour de l'élection sont déclarées élues au conseil d'administration.
- En cas d'égalité de voix, est déclarée élue l'association ayant le plus d'années d'adhésion à la fédération.
- Cette motion serait votée à main levée.

L'assemblée vote cette motion à main levée à l'unanimité.

Madame Marielle Thuau rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020
- Rapport moral de la Présidente
- Rapport financier du Trésorier
- Rapport du commissaire aux comptes
- Rapport de la Direction Générale
- Points divers
- Election des membres du Conseil d'Administration

PREMIERE RESOLUTION (Résolution N° 1 : adoption du procès-verbal de l'AGO du 11 juin 2020)

Après lecture, l'assemblée générale décide d'adopter le procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire.

Présents : 66
Votants : 63
Abstention :
Contre :
Pour : 63 voix

DEUXIEME RESOLUTION (Résolution N° 2 : Adoption du rapport moral)

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport moral de la Présidente présenté par Madame Marielle Thuau, Présidente.

Présents : 66
Votants : 63
Abstention :
Contre :
Pour : 63 voix

TROISIEME RESOLUTION (Résolution N° 3 : approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2020)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion présenté par Monsieur Sylvain Rion, représentant l'association AIS 35 de Rennes, Trésorière de la Fédération, ainsi que la lecture par Monsieur Bruno Gauthier, Commissaire aux comptes, de son rapport, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donne quitus au conseil pour sa gestion dudit exercice.

Présents : 66
Votants : 63
Abstention : 1
Contre :
Pour : 62

QUATRIEME RESOLUTION (Résolution N° 4 : adoption de l'affectation des résultats)

Présents : 66
Votants : 63
Abstention : 2
Contre :
Pour : 61

L'assemblée générale décide de l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de 1709 euros et 76 centimes de la manière suivante :

Proposition d'affectation du résultat : en report à nouveau.

CINQUIEME RESOLUTION (Résolution N° 5 : Approbation du budget prévisionnel de l'année 2021)

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel présenté pour l'exercice de l'année 2021.

Présents : 66

Votants : 63

Abstention : 1

Contre :

Pour : 62

Rapport de la Direction Générale

Une présentation des principaux axes de travail de la fédération est effectuée par Stéphane Landreau, Directeur Général ainsi que Vincent Blanchon pour la communication et Isabelle Adam pour le service formation.

Les représentantes et représentant des trois commissions présentent les axes de travail principaux de l'année 2020 :

Odile DESQUIRET, co-présidente de la Commission nationale pré sententielle majeurs, Jean PINEAU, co-président de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents, Valérie PELISSON, co-présidente de la commission post sententielle, et Stéphanie LASSALLE Conseillère technique de la Commission post sententielle.

Marielle Thuau propose de passer aux élections et précise que les personnes représentant les associations candidates disposent de 3 minutes pour exposer leur profession de foi.

SIXIEME RESOLUTION (Résolution N° 6 : Elections des membres du CA)

Les mandats suivants arrivent à terme : POSSIBLE à Lyon et la Sauvegarde du Val d'Oise à Pontoise.

Suite à la réforme des statuts de Citoyens & Justice adoptée en Assemblée Générale Extraordinaire le 25 mai 2020, 5 mandats d'administratrices et d'administrateurs sont vacants à ce jour.

Aussi, lors de l'Assemblée Générale, il est procédé à l'élection de sept postes au total, au sein du conseil d'administration.

Conformément aux statuts, Madame Marielle Thuau, indique que les candidatures parvenues au siège de la fédération à la date limite de dépôt, soit le 3 juin 2021 sont :

- Association APERS à Aix en Provence
- Association AJHIRALP à Grenoble
- Association SCJE à Lille
- Association ARSL à Limoges
- Association POSSIBLE à Lyon
- Association ADAES 44 à Nantes
- Association MONTJOYE à Nice
- Association APAJ à Papeete
- Association APCARS à Paris
- Association SAUVEGARDE DU VAL D'OISE à Pontoise

Les représentantes et représentants des associations suscitées présentent leur profession de foi devant l'assemblée. Les élections sont organisées à la suite de ces présentations. 56 votes sont exprimés.

Les associations déclarées régulièrement élues membres du conseil d'administration pour un mandat de 3 ans sont :

- Association POSSIBLE à Lyon 45 voix
- Association ADAES 44 à Nantes 45 voix
- Association APERS à Aix en Provence 43 voix
- Association APAJ à Papeete 41 voix
- Association ARSL à Limoges 38 voix
- Association SAUVEGARDE DU VAL D'OISE à Pontoise 35 voix
- Association AJHIRALP à Grenoble 34 voix

Ne sont pas élues, les associations suivantes :

- Association MONTJOYE à Nice 32 voix
- Association APCARS à Paris 32 voix
- Association SCJE à Lille 21 voix

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame Marielle Thuau, Présidente, déclare la séance levée à 13 heures, après avoir remercié toutes les associations ayant candidaté et félicité celles ayant été élues.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par la Présidente et la Secrétaire.

Marielle THUAU
Présidente

L'ACJM
représentée par Delphine JUMELIN
Secrétaire

LISTE DES ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT ARRIVE À ÉCHÉANCE EN 2022

Administrateurs élus pour une durée de 3 ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2019

Il sera organisé deux votes lors de l'assemblée Générale du 16 juin 2022 :

- Un vote pour élire le mandat du/de la président(e) de Citoyens et Justice
- Un vote pour élire le mandat du membre du Conseil d'Administration

Personne physique dont le mandat arrive à échéance en 2022 :

- Marielle THUAU

Vous souhaitez candidater ?

afin de postuler pour le mandat de Président(e)

Date limite de candidature : 16 mai 2022

Nous vous invitons à remplir le formulaire en ligne :

<https://form.jotform.com/221010968504348>

Personne morale dont le mandat arrive à échéance en 2022 :

- Association AVEDEACJE d'Evreux (27)

Vous souhaitez candidater ?

afin de postuler pour le mandat d'Administrateur(rice)

Date limite de candidature : 1er juin 2022

Nous vous invitons à remplir le formulaire en ligne :

<https://form.jotform.com/221011083243337>